

Cahiers du CEVIPOL. 2009/2
Les working papers de Bruxelles
(<http://dev.ulb.ac.be/cevipol>)

**Sport communautaire et immigration turque en
France et en Allemagne**

Pierre Weiss

Doctorant en STAPS

Equipe d'Accueil en sciences sociales du sport (EA 1342)

Université de Strasbourg – France

Boursier FIFA/CIES

Université de Neuchâtel – Suisse

En France, les discours associant le sport et les « immigrés » se sont sensiblement infléchis. Tandis que l'on a longtemps vanté les mérites de leur intégration, notamment après les victoires éclatantes de l'équipe nationale de football « black-blanc-beur » lors de la Coupe du monde de 1998 et de l'Euro 2000, on souligne plutôt aujourd'hui la montée de leurs revendications identitaires et communautaires. Cette insistance sur le « communautarisme sportif » apparaît tant dans les discours de l'institution sportive que dans ceux des journalistes et des hommes politiques¹. Ayant une forte charge symbolique et affective, dans un contexte sociopolitique où la citoyenneté est pensée en opposition à la communauté², cette question est au cœur du débat public. Les sciences sociales sont sollicitées ; mais elles se doivent de reformuler la question, en relation avec les travaux de recherche préexistants, et de la relativiser, à la fois par une confrontation au terrain et un examen de ce qui se passe dans un pays voisin, en l'occurrence l'Allemagne³.

Le détour de la réflexion

Pour de nombreux chercheurs, il ne s'agit pas d'étudier les « immigrés » en eux-mêmes mais de voir comment le sport peut contribuer à leur intégration nationale dans un pays comme la France. S'appuyant sur une conception durkheimienne du lien sociopolitique, leurs travaux mettent l'accent sur le rôle de l'Etat et de l'institution sportive car ils sont censés transformer les « immigrés » non seulement en « citoyens » mais également en « sportifs » partageant les règles, les valeurs et les finalités de la communauté nationale et sportive. Analyser la pratique sportive des « immigrés » revient à analyser les dispositifs institutionnels et les politiques publiques d'intégration par le sport⁴. Mais les « immigrés » ne sont pas des acteurs passifs des politiques du sport, ils mettent en œuvre des stratégies propres qu'il faut prendre en compte. Ces stratégies varient généralement en fonction de leurs particularités sociales, historiques et anthropologiques, ainsi que des caractéristiques de la société d'installation⁵.

Le recul dans l'espace est la direction choisie par Arnaud (1999) pour prendre de la distance : en comparant la France et la Grande-Bretagne, il montre concrètement que le sport agit

¹ W. Gasparini, « Le sport, entre communauté et communautarisme », *Diversité ville école intégration*, n° 150, 2007, pp. 77-83.

² J. Donzelot, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003.

³ Sur la démarche voir M. Blanc, « Du logement insalubre à l'habitat social dévalorisé. Les minorités ethniques en Allemagne, France et Grande-Bretagne », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49, 1990, pp. 37-48.

⁴ W. Gasparini, P. Weiss, « La construction du regroupement sportif "communautaire" : l'exemple des clubs de football turcs en France et en Allemagne », *Sociétés Contemporaines*, n° 69, 2008, pp. 73-99.

⁵ F. Heckmann, D. Schnapper (éds), *The integration of immigrants in European Societies. National Differences and Trends of Convergence*, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2003.

comme une institution médiatrice qui offre la possibilité aux pouvoirs publics de diffuser une certaine conception du lien social et politique⁶. Le contraste est d'ailleurs saisissant entre un pays qui reconnaît l'existence de minorités ethniques sur son territoire (Pakistanais, Indiens, etc.) et un pays comme la France où ce qui prime avant tout est le droit à l'indifférenciation. Cette comparaison entre deux modèles opposés s'avère être d'un très grand intérêt pour le sociologue. En effet, dans son travail d'objectivation, la démarche comparative est sans aucun doute indispensable parce qu'elle permet « de rendre étrange l'évident par la confrontation avec des manières de penser et d'agir étrangères, qui sont les évidences des autres »⁷. Cela dit, avant de partir à l'étranger dans l'espoir de trouver des solutions innovantes au problème qu'il étudie, le sociologue doit prendre conscience que les échanges internationaux sont soumis à des facteurs structureaux qui en posent les limites. Les idées circulent en effet sans leur contexte socio-historique de production⁸. Partant, il y a de fortes chances pour que ce qui fonctionne dans un contexte donné rencontre des difficultés dans un contexte très différent. D'où l'intérêt pour nous d'étudier des régions voisines, situées au cœur d'une aire géographique et culturelle relativement homogène (le bassin rhénan) : l'Alsace et le Bade-Wurtemberg. En même temps, chacune conserve des spécificités historiques, politiques et juridiques, liées à leur inscription nationale. Le sport communautaire est traité dans chaque pays de manière originale. Il y a à la fois suffisamment de proximité et de distance pour permettre à la comparaison de dégager des ressemblances et des dissemblances⁹.

Une comparaison France/Allemagne

Si la comparaison se situe au fondement même des sciences sociales, elle ne relève pas de l'évidence mais doit faire l'objet d'une construction. Pourquoi alors avoir décidé de comparer la France et l'Allemagne ? Ce choix découle principalement de la question de recherche et est cristallisé dans le concept central de l'analyse, à savoir le sport communautaire.

De part et d'autre du Rhin, les « immigrés » Turcs donnent d'eux l'image d'une communauté particulièrement hermétique qui limite fortement les contacts avec la société d'installation. Les grandes enquêtes sur l'immigration réalisées en France par l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) ont par exemple permis de faire ressortir que les « immigrés » Turcs

⁶ L. Arnaud, *Politiques sportives et minorités ethniques. Le sport au service des politiques sociales en France et en Angleterre*, Paris, L'Harmattan, 1999.

⁷ P. Bourdieu, « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 135, 2000, p. 4.

⁸ P. Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, 2002, pp. 3-8.

⁹ C. Vigour, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 2005.

connaissent une vie sociale intense mais très communautaire. Selon Tribalat (1996), ils ont un profil particulier, avec une sociabilité non seulement de loin la plus intense, tant au niveau interne qu'externe, mais aussi principalement de nature communautaire, c'est-à-dire touchant de préférence des populations originaires de Turquie¹⁰. En Allemagne, le repli communautaire turc est souvent problématisé sous la forme de la « société parallèle » car ces « immigrés » maintiennent une relative distance avec les non-Turcs en privilégiant notamment la création et la fréquentation d'infrastructures qui leur sont propres. Pour Sen (2006), il est actuellement possible de tout faire au sein de la niche des communautés turques d'Allemagne, des achats à l'inscription dans une équipe de football, en passant par la visite chez le coiffeur et les sorties en boîtes de nuit¹¹. De la même manière, d'autres chercheurs ont remarqué que la plupart des jeunes Turcs qui se regroupent en « bandes » dans les quartiers défavorisés des grandes villes allemandes ne fréquentent, en dehors de l'école, que des amis de la même origine qu'eux, et ce aussi bien dans les groupes auto-organisés que dans les associations¹².

Première communauté nationale issue de l'immigration en Alsace (France) et dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne), la « communauté turque » s'investit massivement dans les clubs sportifs à caractère « communautaire ». En 2005, l'Alsace comptait environ une quarantaine d'associations turques, dont officiellement huit associations sportives. Dans le Land allemand du Bade-Wurtemberg, on recensait la même année une soixantaine d'associations sportives turques¹³. Si l'on prend l'exemple du football, on constate que parmi les étrangers, les binationaux ou les nationaux d'origine immigrée, ce sont les Turcs qui possèdent actuellement le plus de clubs impliquant et regroupant des pratiquants et des dirigeants provenant du même pays d'origine¹⁴. Depuis un certain nombre d'années, la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFa) remarque une augmentation des demandes émanant d'associations culturelles ou culturelles turques (jusqu'alors sans vocation sportive) afin de créer de nouveaux clubs turcs ou de nouvelles sections pour participer au championnat alsacien de football. Selon le directeur général de la LAFa, « *les vellétés de création de clubs proviennent toujours de structures désireuses de s'affirmer par le football* ». D'après lui, « *un certain*

¹⁰ M. Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, 1996.

¹¹ F. Sen, « Intégration ou exclusion ? La situation des migrants d'origine turque en Allemagne », *Note du Cerfa*, n° 31 (a), 2006, pp. 1-13.

¹² H. Hanhörster, « Eene meene Muh, und raus vis du ? Lebenswelten türkischer Jugendlicher in benachteiligten Stadtteilen », *Zeitschrift für Migration und soziale Arbeit*, n° 3-4, 2001, pp. 50-57.

¹³ W. Gasparini, « Les associations sportives turques d'Alsace. Regroupements communautaires et échanges sportifs », *Migrations Société*, vol. 19, n° 110, 2007, pp. 81-95.

¹⁴ P. Weiss, *Football et immigration : la contribution du football associatif à l'intégration des migrants turcs dans le bassin rhénan*, enquête dans le cadre d'une bourse de recherche Havelange attribuée par la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), 2007-2008.

nombre de joueurs d'origine turque ont choisi de quitter des structures généralistes, préférant s'investir dans un club communautaire ». Du côté allemand, certains responsables de ligues de football réalisent le même constat. Selon le président du District d'Offenburg, « il y a beaucoup de clubs turcs dans le Bade-Wurtemberg ; d'année en année leur nombre ne fait qu'augmenter ». Lieux de rencontres masculines pour une sociabilité de voisinage et espaces d'expression collective répondant non seulement à la nécessité d'organiser l'entraide et la solidarité, mais également au besoin de reconstruire les liens communautaires défaits par la migration en terre étrangère, les clubs de football à caractère « communautaire » semblent jouer un rôle d'intégration à la fois communicative et fonctionnelle¹⁵ pour des sportifs ayant la même origine nationale ou ethnique.

Comparer des pratiques sociales (comme le sport communautaire) de populations d'origine immigrée installées dans deux pays différents est une tâche difficile pour le sociologue en raison de la diversité des données disponibles. D'une part, il existe des traditions nationales de collecte de données variées, et d'autre part, le statut et le classement juridiques des « immigrés » suivent des logiques distinctes dans chaque pays¹⁶. A l'échelle internationale, la recherche dépend donc des sources mobilisables et de leurs imperfections.

En référence à Weber (1971), nous considérons que le concept de groupe « communautaire » ne doit rien à la biologie. Bien au contraire, il se définit par la croyance subjective à une communauté d'origine. Weber précise d'ailleurs qu'il importe peu que cette communauté d'origine soit réelle ou imaginaire¹⁷. C'est à partir de ce postulat que nous parlerons de clubs de football à caractère « communautaire » ; des associations qui regroupent majoritairement des sportifs et des dirigeants issus d'une même région, d'un même pays ou territoire ethnique, et entretenant intérieurement une croyance en ce groupe d'appartenance. Les membres sont essentiellement des personnes qui sont nées de parents ou de grands-parents turcs, se sentent turques et sont considérées comme telles, quelle que soit leur nationalité. Nous faisons donc ici référence à la notion d'ethnicité plus qu'à celles de culture et de nationalité. A partir de là, les nombreux renvois à la Turquie représentent autant de critères distinctifs qui alimentent la croyance en l'extranéité d'origine des adhérents. Cet attachement subjectif au groupe entretenu par la fréquentation du club et ses espaces de sociabilité se double d'une ethnicité au

¹⁵ Pour une définition voir J.-P. Callède, « La sociabilité sportive : intégration sociale et expression identitaire », *Ethnologie française*, vol. 4, n° 15, 1985, pp. 327-344.

¹⁶ H. Mahnig, « La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999, pp. 15-38.

¹⁷ M. Weber, *Economie et société/2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, 1971.

contenu proprement symbolique. Selon Gans (1979), celle-ci s'attache à s'identifier par des signes extérieurs (cuisine, musique, bijoux, maillots de football, drapeaux, écussons, etc.) qui indiquent une référence nostalgique au pays d'origine plus qu'une mobilisation identitaire à des fins politiques¹⁸. Si pour la plupart d'entre eux le retour définitif en Turquie était encore envisagé à la fin des années 1980, il est aujourd'hui de moins en moins probable, du fait d'une installation familiale de longue durée. Cependant, cette hypothèse du retour reste toujours très présente dans les discours, les symboles et certaines têtes, en particulier parce que prévaut chez les Turcs cette culture du « gurbet », cet état de l'exilé qui éprouve une perpétuelle nostalgie de sa terre quittée et garde en mémoire la promesse faite aux « pays » de rentrer¹⁹.

Il s'agira d'abord d'attester de la réalité de la présence de clubs de football turcs en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg. Par ailleurs, en marge de l'objectivité du dénombrement des clubs et de leurs acteurs, il nous a aussi paru intéressant de tenter de saisir les raisons tant socioculturelles que politiques qui président à ce type particulier d'engagement sportif associatif. L'existence d'un phénomène similaire de sport communautaire pour une même population immigrée mais installée dans deux pays différents permet de comparer les stratégies identitaires des acteurs « immigrés » ainsi que le regard porté par la société d'installation. En parallèle, les modalités de l'engagement sportif associatif des « immigrés » Turcs ne peuvent s'appréhender qu'en relation avec une « configuration locale » dans laquelle des groupes sociaux cohabitent, coopèrent et s'opposent de manière plus ou moins virulente. Dans l'espace local, il est donc important d'analyser le sport comme un marqueur identitaire. Au-delà de la seule « identité turque », la superposition des ressorts ethnoculturels et des ressorts sociaux pourrait alors permettre de mieux comprendre l'émergence des clubs de football turcs. Enfin, en mettant en exergue les causes, inséparablement sociales et subjectives, du sport communautaire, l'étude entend dépasser l'opposition classique, introduite par Tönnies (1946), entre « communauté » et « société »²⁰.

¹⁸ H. Gans, "Symbolic Ethnicity: the Future of Ethnic Groups and Cultures in America", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n° 2, 1979, pp. 1-20.

¹⁹ Voir G. Petek-Şalom, « La difficile intégration des immigrés de Turquie », in P. Dewitte (dir.), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 149-154.

²⁰ F. Tönnies, *Communauté et Société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz-CEPL, 1946.

Méthodologie de l'enquête

La méthode utilisée pour étudier le sport communautaire turc s'articule autour de deux volets. D'une part, le recensement des clubs de football, implantés en Alsace et dans le Land voisin du Bade-Wurtemberg, faisant référence à la Turquie dans leur acte constitutif et leur mode de fonctionnement. En France, tout comme en Allemagne, la présence turque au sein des clubs de football amateurs se décline de la manière suivante : d'un côté, une grande majorité des « immigrés » Turcs pratique dans des associations sportives au nom faisant référence à la Turquie ; de l'autre, une minorité d'entre eux, d'un très bon niveau sportif généralement, s'oriente plutôt vers des clubs « mixtes ». Enfin, les jeunes garçons dont les parents sont durablement installés en France et en Allemagne pratiquent le plus souvent d'abord dans les clubs « mixtes » avant de se tourner à l'âge adulte vers des clubs turcs. En Allemagne, seuls les clubs au nom turc regroupent en nombre important des membres originaires de Turquie. Le décompte des clubs turcs du Bade-Wurtemberg a été réalisé en avril 2007 à partir de l'examen des fichiers des 2600 clubs de football des Ligues de Bade, Bade du sud et Wurtemberg. A l'inverse, en France, il existe non seulement des clubs repérés comme turcs mais aussi des clubs au nom totalement « neutre » et majoritairement composés d'adhérents originaires de Turquie. Dès lors, afin d'objectiver le fait analysé, nous avons procédé à un croisement de plusieurs indicateurs : le nom du club, les noms des pratiquants et les noms des membres du comité directeur. Du côté alsacien, le dénombrement des clubs turcs a ainsi été effectué en mars 2007 grâce à l'analyse du « Fichier clubs » et du « Fichier licences » de la LAFA. Le procédé a consisté à noter systématiquement le nombre de noms d'origine turque à partir de leur étymologie. Nous avons fait le choix de le mettre en œuvre car il est le seul pouvant procurer des informations sur la distribution des licenciés d'origine turque dans les différents clubs de football. D'autres enquêtes sociologiques ont eu recours à ce procédé²¹.

D'autre part, une étude qualitative de deux clubs de football turcs, l'un en Alsace (l'*Union Sportive Turque de Bischwiller* – USTB) et l'autre dans le Bade-Wurtemberg (le *Türk Gençler Birliği de Lahr* – TGBL). Ces clubs ont été choisis en fonction de trois critères : la référence à la Turquie dans l'acte constitutif et le mode de fonctionnement de l'association ; l'implantation dans une ville comprenant une forte proportion de populations originaires de Turquie et la forte présence de ces personnes au sein du club de football local. A Bischwiller, petite ville du nord de l'Alsace, les « immigrés » Turcs représentent 72 % des étrangers et

²¹ E. Croquette, « Les sportives de haut niveau d'origine nord africaine : type d'investissement sportif, cadres de socialisation et configurations familiales », *Revue STAPS*, n° 66, 2004, pp. 179-193.

13,3 % de la population totale²². On y retrouve par ailleurs le plus ancien des clubs de football de l'immigration turque alsacienne²³. A Lahr, ville de l'arrondissement de l'Ortenau dans le Pays de Bade, connue pour avoir été une base aérienne de l'OTAN, un tiers de la population étrangère est d'origine turque ; ce qui en fait la première « communauté » immigrée²⁴. Dans les deux clubs de football étudiés, les membres sont à plus de 80 % issus de l'immigration turque. Pour chaque association, nous avons réalisé cinq entretiens, d'une durée de trente à soixante-quinze minutes, avec diverses figures : le président, un entraîneur et des pratiquants. En outre, nous avons profité de nos déplacements dans les clubs pour effectuer des observations participantes, notamment lors des moments incontournables de la sociabilité sportive associative (entraînements, matchs, repas communs, etc.) ; l'objectif étant de voir de quelles manières l'« être ensemble » des adhérents se fait et se construit.

Sport, ethnicité et citoyenneté

La plupart des nations européennes vivent aujourd'hui la même tension entre universalisme et particularisme, mais pratiquent des modes d'inclusion et d'exclusion spécifiques en fonction de leur définition de l'Autre et de leur projet national. Au cours des vingt dernières années, plusieurs enquêtes comparatives ont permis de formaliser des modèles européens, notamment en matière d'intégration des « immigrés » par le sport²⁵. En nous appuyant sur les travaux de recherche d'Entzinger (2000), nous avons procédé à une analyse comparée entre la France et l'Allemagne à partir de trois critères : la définition de l'immigré, le code de la nationalité et le rapport aux minorités ethniques au sein des politiques publiques d'intégration par le sport²⁶.

Concevoir l'immigré

Le premier critère tient à la représentation que l'Etat se fait de l'immigré et à la place qu'il est disposé à lui attribuer.

En France, l'immigré apparaît dans la foulée des transformations datant de la III^e République (1870-1940), notamment l'industrialisation croissante du pays. Dès le départ, il y a une forte connotation de classe sociale : l'immigré est perçu comme un ouvrier de faible qualification,

²² *Les Saisons d'Alsace*, n° 26, printemps 2005, pp. 38-39.

²³ Voir l'ouvrage de la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA), *100 ans de football en Alsace. Petites et Grandes Histoires du Football Alsacien de 1890 à nos jours*, Strasbourg, Editio, 2002, p. 224.

²⁴ Statistisches Landesamt Baden-Württemberg, 2004.

²⁵ M. Amara, D. Aquilina, I. Henry, M. Taylor, *Sport and Multiculturalism*, Brussels, European Commission: DG Education and Culture, 2004.

²⁶ H. Entzinger, "The dynamics of integration policies: a multidimensional model", in R. Koopmans, P. Statham (éds), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp. 97-118.

prolétaire voire sous-prolétaire. D'inspiration marxiste, cette vision insiste sur la fonction capitaliste de l'immigration et inclut les travailleurs immigrés dans la classe ouvrière française²⁷. Cette connotation sociale misérabiliste persiste encore aujourd'hui tandis qu'une petite-bourgeoisie immigrée s'est progressivement constituée²⁸ et que d'autres approches ont souligné que le terme « immigré » marque la différence culturelle plus que la distance sociale²⁹. Il convient par ailleurs de bien distinguer l'immigré de l'étranger. L'immigré est en effet venu mais n'est pas né en France, même s'il peut devenir Français par acquisition : il est né étranger dans un pays étranger, selon la définition donnée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). L'étranger n'a quant à lui tout simplement pas la nationalité française. Partant, tous les étrangers ne sont pas des immigrés et tous les immigrés ne sont pas des étrangers !

En Allemagne, les dénominations soulignent elles aussi la fonction économique de l'immigré. Le fameux *Gastarbeiter* ou « travailleur hôte » est un immigré temporaire : il vient pour une période donnée et est amené à repartir chez lui. Il appartient à la classe ouvrière allemande et dispose d'un statut légal lui conférant notamment un permis de séjour. Cette représentation ne correspond aujourd'hui plus à la réalité ; c'est bien pourquoi on ne parle pratiquement plus de *Gastarbeiter* mais d'*ausländischer arbeiter* ou « travailleur étranger » et d'*Einwanderer* ou « immigré », comme pour souligner la présence durable des invités³⁰. Si, au début des années 1990, l'immigré et l'étranger se confondaient bien souvent en raison du caractère restrictif du code d'accès à la nationalité, force est désormais de constater que de plus en plus d'immigrés sont Allemands et possèdent des droits politiques et sociaux. Ainsi, par exemple, parmi les quelques 2,7 millions d'« immigrés » Turcs que compte l'Allemagne, près de 800 000 sont de nationalité allemande³¹. Enfin, par un jeu de représentations, les « immigrés », notamment de confession musulmane, apparaissent souvent comme les « exclus » ou les « vulnérables », ceux dont les différences socioculturelles justifient des politiques spécifiques.

Droit du sang et droit du sol

Le second critère correspond aux processus de transformation des étrangers en nationaux ; la nationalité étant le lien juridique qui relie les individus à l'Etat.

²⁷ A. Rea, M. Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003.

²⁸ G. Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1988.

²⁹ Voir J. Costa-Lascoux, « Immigration : de l'exil à l'exclusion ? », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 158-171.

³⁰ R. Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négociant l'identité*, Paris, Armand Colin/Masson, 1996.

³¹ Stiftung Zentrum für Türkeistudien, 2002.

Du côté français, la nationalité peut résulter soit d'une attribution par filiation (« est française toute personne, dont l'un des parents au moins est français au moment de sa naissance ») ou par la naissance en France de parents nés en France (« est française toute personne, née en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né ») ; soit d'une acquisition de plein droit (ex. : naissance et résidence en France), par déclaration (ex. : mariage avec un conjoint français) ou par décret de naturalisation. Le modèle français d'accès à la nationalité combine deux logiques : on est Français par le droit du sang mais on le devient aussi par le droit du sol. Ce dernier favorise une inclusion nationale rapide des descendants d'immigrés car ils deviennent des Français s'ils naissent sur le territoire français. Les enfants qui naissent et résident en France ne sont ni immigrés ni à de rares exceptions près étrangers ; ils sont tout simplement Français et leur nombre a considérablement augmenté depuis 1974 avec l'arrêt de l'immigration et l'adoption de la loi sur le regroupement familial³². Pour eux, l'acquisition de la nationalité française ne se ponctue toutefois pas par l'arrêt des manifestations de rejet, de racisme ou d'intolérance dont ils sont les victimes. Au contraire, ils sont placés au cœur d'une angoisse collective et font souvent office d'« enfants illégitimes » de la nation³³.

Du côté allemand, on s'est très longtemps basé sur un modèle relativement « fermé » d'accès à la nationalité datant de l'époque du Reich et impliquant que la citoyenneté à part entière ne se transmettait que par filiation. Le droit du sang était justifié par une conception ethnique de la nation et par l'absence significative d'un passé colonial. Les enfants d'étrangers, même nés en Allemagne et éduqués à l'école allemande, restaient fondamentalement étrangers et sans droits politiques³⁴. A contrario, il suffisait aux *Aussiedler* ou « immigrés de souche allemande », originaires des pays de l'Est, de prouver leurs racines allemandes pour obtenir la nationalité. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les autorités politiques de la République fédérale ont introduit des modifications dans le code de la nationalité allemande. La principale réforme élargit le principe de filiation au droit acquis par la naissance. Ainsi, tous les enfants nés en Allemagne dont un des parents au moins y réside légalement depuis huit ans ou possède la nationalité allemande sont considérés comme des citoyens. Tandis qu'on observe un rapprochement entre les dispositifs juridiques français et allemands, cela ne se traduit pas par une convergence des fondements idéologiques et des structures mentales. La réforme du droit de la citoyenneté allemande a en effet contribué à déplacer la question de la nationalité vers

³² M. Blanc, *art. cit.*

³³ A. Sayad, « Immigration et “pensée d'Etat” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, 1999, pp. 5-14.

³⁴ R. Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.

celle de l'islam et a rendu explicite l'altérité de la langue dans un pays qui reste très attaché à sa tradition de la *Kulturnation* ou « nation culturelle »³⁵.

Multikulti vs intégration républicaine

Le troisième critère concerne les politiques publiques d'intégration par le sport à destination des minorités ethniques issues de l'immigration.

L'Allemagne n'est pas un pays d'immigration : cette affirmation résume assez bien la vision intime que la société allemande avait d'elle-même et fournit une explication au maintien des politiques de *Gastarbeiter* destinées à garder les étrangers prêts à rentrer chez eux. Pendant de nombreuses années, l'Etat fédéral s'est basé sur un modèle « discriminatoire », dans lequel les immigrés sont des *Gastarbeiter* inclus par le travail, mais exclus culturellement, civilement et civiquement, puisque appelés à retourner dans leur pays³⁶. On a ainsi longtemps privilégié le concept « d'insertion » comme pour dire que les groupes restent définis par l'appartenance à leur communauté d'origine. Si ce « modèle » date des années 1960 et que le pays a beaucoup évolué depuis, notamment au cours des années 1990, il n'en demeure pas moins qu'il est encore fortement ancré dans les représentations communes.

En Allemagne, on voit se développer des politiques de soutien aux actions collectives des minorités ethniques. A l'école, les enfants d'immigrés ne disposant pas de connaissances suffisantes en langue et culture allemandes suivent en principe une scolarité différente de celle des enfants allemands, avec des cours de langue et de culture du pays d'origine des parents³⁷. Dans le sport, les pouvoirs publics mettent en place des politiques d'accompagnement des clubs « ethniques », des dispositifs de lutte contre le racisme dans les stades de football et des programmes de gestion communautaire et interculturelle. Jusqu'au milieu des années 1990, il existait également des ligues de football italiennes, yougoslaves et turques habilitées à diriger, encadrer et organiser des compétitions exclusivement réservées aux associations sportives « ethniques ». L'institutionnalisation du sport communautaire se rapprochait ici de l'idée des organisations communautaires aux Etats-Unis qui regroupent les migrants selon leur origine nationale ou religieuse pour aboutir à une structure intégrée, guidée et gérée par des liens de solidarité entre ses membres³⁸. Aujourd'hui, les regroupements ethniques sont banalisés dans

³⁵ Voir R. Kastoryano (dir.), *Les codes de la différence : Race – Origine – Religion, France – Allemagne – Etats-Unis*, Paris, Presses de la FNSP, 2005.

³⁶ M. Wieviorka, « L'intégration : un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. CXXV, 2008, pp. 221-240.

³⁷ A. Arayici, « La scolarisation des enfants turcs en Allemagne », *Migrations Société*, vol. 11, n° 62, 1999, pp. 47-65.

³⁸ R. Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, op. cit.

le cadre associatif, en particulier au sein des clubs de football, car selon la conception *multikulti* de l'intégration, le club sportif « ethnique » est considéré comme une première voie d'entrée des « immigrés » dans le sport organisé allemand et par la même occasion comme une étape vers l'intégration nationale. C'est ce que semble confirmer au niveau local le président du District d'Offenburg de football : *« je trouve ça plutôt bien qu'il y ait des équipes turques, elles ne sont pas traitées différemment et c'est très bien comme ça... sinon ça ne veut plus rien dire l'intégration. Moi, je n'ai aucun problème avec ces équipes, elles sont inscrites dans le championnat... »*.

Toutefois, le constat d'un développement des attitudes racistes dans les stades de football, les nombreuses exclusions d'« immigrés » des clubs sportifs allemands et la faible représentation des femmes et des filles de confession musulmane dans les associations sportives ont incité les autorités publiques à réagir³⁹. Le programme « intégration par le sport » est ainsi devenu un dispositif spécifique de l'Association olympique allemande du sport (DOSB) s'adressant tout particulièrement aux minorités ethniques issues de l'immigration. Par ailleurs, si le mode de fonctionnement communautaire dans le sport avait globalement été admis pour les premières générations de migrants, il est aujourd'hui de plus en plus critiqué pour les risques de repli et d'enfermement qu'il comporte, notamment chez les jeunes. Lors d'un entretien en 2008, ce point a été soulevé par la responsable du programme « intégration par le sport » dans le Bade-Wurtemberg : *« (...) nous avons constaté de nombreuses tendances séparatistes. Ce sont des jeunes qui aujourd'hui s'organisent par groupe ethniquement homogène. Et ça ne permet pas le dialogue (...). Les sociétés parallèles euh... qui, pour nous, sont précisément des obstacles à l'intégration, car elles n'encouragent pas le vivre ensemble. (...). Nous voulons établir le dialogue entre les cultures »*.

La France s'appuie quant à elle sur un modèle « républicain », se caractérisant par le refus de l'ethnique, et dans lequel la diversité culturelle qui accompagne la présence d'« immigrés » n'est pas vouée à perdurer, ces derniers étant soumis à un processus d'acculturation. On ne reconnaît ainsi pas l'existence de communautés sur le territoire national et on ne parle pas de « minorités ethniques » car tout individu n'est pas d'abord « black, blanc, beur ou turc » mais s'identifie comme appartenant en premier lieu à la nation. L'intégration est associée soit à la dimension sociale, par l'intermédiaire de l'Etat providence, soit à la dimension politique, par le biais de l'Etat nation⁴⁰.

³⁹ F. Sen, *art. cit.*

⁴⁰ D. Schnapper, *L'Europe des immigrés : essai sur les politiques d'immigration*, Paris, Bourin, 1992.

Défendue par le mouvement sportif français, cette conception laïque et « ouverte » a conduit à la disparition progressive des clubs à base ethnique ou nationale (portugaise, algérienne...) au profit du « brassage » et du « métissage » culturel⁴¹. Et si des clubs portent encore le nom d'un pays d'origine, ceux-ci regroupent généralement des sportifs de plusieurs origines culturelles⁴². De plus, les dispositifs publics d'animation sportive, d'insertion ou d'intégration par le sport s'adressent en France à des territoires ou des populations « à problèmes » et non à des groupes ou des « minorités ethniques ». C'est en effet le territoire, et non la communauté d'origine, qui s'est imposé comme un principe de catégorisation et d'action évident⁴³. Ainsi, les immigrés ne bénéficient pas d'un soutien spécifique des pouvoirs publics parce qu'ils sont « immigrés » mais, éventuellement, parce qu'ils connaissent des difficultés sociales ou habitent un quartier estimé défavorisé. Cela dit, depuis la fin des années 1980, on assiste à une ethnicisation du discours social, des rapports sociaux et du territoire, qui procède d'un emploi de catégories ethniques, plus que socioéconomiques, pour penser les problèmes liés au « vivre ensemble »⁴⁴. La politique des ZEP, ZUP et ZUS, relancée en 1990 en lien avec la politique de la ville, utilise par exemple le critère du nombre d'étrangers et d'immigrés pour caractériser la situation objective d'un secteur d'intervention sociale. Cette contradiction apparente entre les principes annoncés et la réalité de leur mise en application semble trouver son explication dans l'influence des conceptions diffusées par les institutions européennes, notamment le Conseil de l'Europe et le programme sur le droit et la défense des minorités linguistiques et ethnoculturelles. En assignant progressivement une place spécifique à certaines populations, les politiques européennes tendent à légitimer l'usage des concepts anglo-saxons pour réfléchir aux manières de « faire société ». Malgré cette émergence de nouvelles formes de catégorisations, le repli communautaire est toujours, dans l'imaginaire collectif, la menace qui pèse le plus sur la cohésion nationale. Au niveau local, pour le président de la LAFA, « le football peut permettre à la communauté turque comme aux autres de s'exprimer ». Il rajoute : « je m'oppose formellement à la création de clubs communautaires car cela revient à entrer dans une logique de ghetto, aux antipodes des valeurs véhiculées par le sport en général ».

Si la France constitue la figure emblématique du pays d'immigration et de l'Etat nation fondé sur l'universalisme républicain, les évolutions récentes, telles que la décentralisation amorcée

⁴¹ W. Gasparini, « Le sport, entre communauté et communautarisme », *art. cit.*

⁴² Y. Gastaut, « Introduction. Histoire de l'immigration, histoire du sport, perspectives croisées », *Migrance*, n° 22, 2003, pp. 5-9.

⁴³ E. Maurin, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

⁴⁴ G. Felouzis, F. Liot, J. Perroton, *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation scolaire dans les collèges*, Paris, Editions du Seuil, 2005.

au début des années 1980 ou le traitement public de la question de l'islam, nous montrent que ce « modèle » de société est en permanente réinterprétation. Il n'a d'ailleurs jamais évacué ni les particularités locales, ni les négociations avec les acteurs locaux car les institutions gèrent des individus concrets⁴⁵. A cet égard, l'Alsace peut être considérée comme un modèle hybride se situant entre la France et l'Allemagne. En dépit de son inscription sur le territoire français, cette région a intégré certains principes d'organisation issus du régime concordataire, comme la conception « cohabitationniste » de l'intégration « à l'allemande », dans laquelle le club sportif « ethnique » est plus ou moins toléré puisqu'il représente un relais important entre les communautés immigrées et la société locale⁴⁶.

L'analyse des politiques publiques d'intégration par le sport françaises et allemandes révèle assez clairement la singularité des référents nationaux ainsi que le regard différencié porté par les sociétés d'installation. Néanmoins, ces modèles ne sont pas, non plus, une réalité sociale empirique très marquée. La France et l'Allemagne ne se distinguent pas complètement du point de vue du développement de regroupements sportifs pour de nombreux « immigrés » Turcs. De part et d'autre du Rhin, notamment en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg, on note en effet une séparation et une juxtaposition des pratiques sociales entre les Turcs et le reste de la population ; le football illustrant parfaitement ce modèle endogène.

Les ressorts socioculturels du sport communautaire

Le sport communautaire turc ne peut être entièrement compris si l'on ne dépasse pas le seul contexte politique des sociétés d'installation. En effet, les « immigrés » ne sont pas des acteurs passifs, ils mettent en œuvre des stratégies identitaires qui dépendent de leurs spécificités historiques et socioculturelles. De ce point de vue, l'immigration turque se différencie très nettement des autres immigrations musulmanes, notamment algériennes et marocaines.

D'abord, un point qui nous paraît important est la conscience nationale turque, enracinée dans les esprits de populations qui n'ont jamais été colonisées et qui connaissent plus ou moins les grandes lignes de leur passé prestigieux. Il s'agit d'un pays de conquérants qui ont occupé une partie de l'Europe, l'Arabie et toute l'Afrique du Nord⁴⁷. Ce passé impérial toujours très présent dans la mémoire collective, notamment en immigration, incite les « immigrés » à

⁴⁵ D. Schnapper, « L'universel républicain revisité », *Diversité ville école intégration*, n° 150, 2007, pp. 29-39.

⁴⁶ W. Gasparini, « Les associations sportives turques d'Alsace. Regroupements communautaires et échanges sportifs », *art. cit.*

⁴⁷ J.-P. Roux, *Histoire des Turcs. Deux mille ans du Pacifique à la Méditerranée*, Paris, Fayard, 1987.

rester imperméables vis-à-vis de l'extérieur et leur permet de se démarquer des Maghrébins colonisés par la France. Le fort sentiment identitaire est aussi le résultat de la modernisation « à l'occidentale » de la Turquie. En effet, depuis 1923, et la création de la République par Kemal, la société turque se fonde sur un modèle assimilationniste dans lequel la « conscience collective » transcende les dissensions internes par l'affirmation d'une culture et d'une identité nationales. Après la chute de l'Empire ottoman et l'abolition du Califat, les élites kémalistes ont d'ailleurs utilisé le sport, notamment le football, comme un ressort dans l'incarnation et l'expression de cette « turcité »⁴⁸. La Fédération Turque de Football (TFF) est créée en 1923 et demande son affiliation à la FIFA la même année. Pour Kemal, « *le sport doit être compris par tout le pays et accepté comme si c'était un devoir envers la patrie* ». Pratiqué au début du XX^e siècle par les étrangers implantés à Istanbul, ainsi que par des Turcs qui voulaient que leur pays brise son isolement et se tourne vers l'extérieur, le football a constitué un outil relativement efficace de modernisation d'une société jusqu'alors fortement segmentée, présentant une juxtaposition de communautés ethniques et religieuses opposées. Selon Bora (2000), le football symbolise aujourd'hui aux yeux de nombreux Turcs à la fois une partie de l'identité nationale, l'unification du peuple turc et la réforme de la société dans le sens de la laïcité et de la modernité⁴⁹. Par ailleurs, dans le contexte turc, le regroupement communautaire n'est pas en soi un problème. Parce que la société ottomane était typiquement une société « à tiroirs » fonctionnant selon le système des *millets* (constitution de groupements confessionnels d'abord et de plus en plus ethno-confessionnels par la suite)⁵⁰, les modèles d'organisation sociale anglo-saxons sont mieux adaptés à la conception « turque » d'une société nationale qui respecte les particularismes. De ce fait, lorsque les « immigrés » Turcs sollicitent les pouvoirs publics français ou allemands afin d'obtenir des subventions ou pour créer des activités culturelles, culturelles et sportives, ils le font régulièrement en tant que « groupe homogène à part ».

Toutefois, à l'instar de la société française ou allemande, la société turque est très hétérogène sur le plan social, religieux, culturel et ethnique. Il semble ainsi délicat d'affirmer l'existence d'une structure communautaire de « la population originaire de Turquie » installée en France et en Allemagne. Cela reviendrait à ignorer la diversité des trajectoires sociales et culturelles de ces « immigrés ». N'occupant pas tous la même position sociale, ils ne peuvent avoir le

⁴⁸ P. Boniface, *La terre est ronde comme un ballon. Géopolitique du football*, Paris, Editions du Seuil, 2002.

⁴⁹ T. Bora, "Football and its Audiences: Staging Spontaneous Nationalism", in S. Yerasimos, G. Seufert, K. Vorhoff (éds), *Civil Society in the Grip of Nationalism*, Istanbul, IFEA, 2000, pp. 375-402.

⁵⁰ S. Akgönül, *Religions de Turquie, religions des Turcs : nouveaux acteurs dans l'Europe élargie*, Paris, L'Harmattan, 2005.

même rapport à la « turcité ». De plus, « l'immigration a fait surgir toutes les différences ethniques régionales et linguistiques qui avaient été occultées lors de la formation de l'Etat nation turc, avec ses tendances vers une homogénéisation culturelle »⁵¹. Ce que les médias, les hommes politiques et certains chercheurs nomment bien souvent la « communauté turque » est en réalité traversée par une profonde ambivalence : à la fois unie et hétérogène. Cette immigration se caractérise en effet par sa grande diversité ethnique, religieuse et linguistique. S'ajoute à cela le réflexe simplificateur des dirigeants comme des opinions publiques consistant à considérer tous les ressortissants turcs comme potentiellement « musulmans ». Or, dans les faits, il existe non seulement des Turcs non musulmans en émigration (orthodoxes, assyro-chaldéens, juifs...) mais, de surcroît, il faut prendre en compte les diverses facettes de l'islam turc comme par exemple la distinction entre les Alévis⁵² et les Sunnites dont les revendications et les modes de vie sont fortement différenciés⁵³. Même si les modes d'organisation des familles reflètent ces divisions, se dessinent aussi des frontières sociales où les affinités culturelles, linguistiques et religieuses se trouvent renforcées par la mise en place de réseaux associatifs. Ainsi, comme les associations culturelles ou les cafés turcs, les clubs de football représentent des espaces de sociabilité traduisant un style de vie populaire et de petits entrepreneurs.

En matière de sociabilité, les études empiriques montrent que les relations sociales électives ou affinitaires, bien qu'elles soient des relations choisies, répondent en fait à des régularités sociales très fortes : les individus entretiennent de préférence des rapports sociaux avec des personnes disposant de propriétés sociodémographiques proches (âge, sexe, milieu social)⁵⁴. Le public de base des clubs de football turcs est ainsi composé d'hommes, assez jeunes, chefs de famille ou célibataires, Turcs ou Français et Allemands d'origine turque, et majoritairement ouvriers ou petits entrepreneurs. Tandis que l'entrée dans une association sportive constitue de prime abord une démarche volontaire marquant l'adhésion à un groupe, l'investissement sportif associatif ne se fait pourtant pas « par hasard », mais il s'inscrit dans un style de vie fonctionnant selon une logique produite par des conditions sociales d'existence et une position particulière dans la structure sociale⁵⁵. Partant, si les « immigrés » Turcs

⁵¹ Voir R. Kastoryano, « Les Migrants de Turquie face à la France, Confrontations d'identités », *Hommes & Migrations*, n° 1212, 1998, p. 112.

⁵² Les Alévis sont un groupe confessionnel hétérodoxe que l'on estime constituer entre 15 et 25 % de la population de Turquie. Ils se présentent souvent comme porteurs d'un islam plus démocratique, plus tolérant et plus progressiste que l'islam sunnite. Politiquement plutôt « de gauche », ils font de la laïcité et de l'égalité entre les sexes deux de leurs principes fondamentaux.

⁵³ S. Akgönül, *op. cit.*

⁵⁴ P. Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004.

⁵⁵ P. Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979.

installés en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg s'engagent massivement au sein de clubs de football à caractère « communautaire », c'est surtout parce qu'ils sont d'origine populaire. Selon les chiffres de l'INSEE Alsace, en 1999, 73 % de la population active d'origine turque était ouvrière, avec une majorité d'ouvriers non qualifiés. Dans le Land du Bade-Wurtemberg, plus des deux tiers des originaires de Turquie appartiennent aussi à cette catégorie socioprofessionnelle⁵⁶. Alors que les sociologues s'accordent pour désigner sous l'appellation de « classes populaires » des groupes sociaux divers, il n'en demeure pas moins que l'on observe des régularités en termes de styles de vie, de consommations culturelles et de goûts sportifs. Ainsi, quelle que soit l'origine ethnoculturelle, un club de football amateur est d'abord une instance de socialisation à un univers d'hommes, dans lequel prédominent un type d'expression et de valorisation du corps masculin, des valeurs collectives et un mode d'organisation et de sociabilité qui renvoient à un *ethos* ouvrier⁵⁷.

A l'instar des cafés, des associations culturelles ou des snacks döner, le club de football représente un support de rapports sociaux spécifiquement masculins à travers lequel les jeunes Turcs acquièrent des dispositions sociales et sexuées et apprennent ainsi à devenir de « vrais hommes » par la fréquentation d'un univers social où s'éprouve la masculinité et dans lequel les hommes se retrouvent « entre soi », en-dehors des femmes. Cette socialisation de genre et de « classe sociale » s'effectue prioritairement par le corps qui est l'outil privilégié de transmission des dispositions et des goûts⁵⁸. Musa, jeune footballeur d'origine turque au TGBL, a quitté l'école à l'âge de seize ans pour apprendre le métier de mécanicien automobile. Né en Allemagne en 1987, il est de nationalité turque et travaille aujourd'hui dans le même garage que son père, également mécanicien automobile. Au sujet de son choix de pratiquer le football, il nous dit : « *J'ai choisi le football car c'est un sport complet (...). Il faut courir, avoir de la condition physique, et ça c'est bien. Au tennis par exemple, tu ne joues qu'avec les bras. Au football, tu peux courir et montrer ce que tu vauds vraiment, on peut voir si tu es fort ou si tu es faible* ». Dans cet extrait d'entretien, on voit que le corps est fortement valorisé. Assimilé à un outil, il est un principe d'affirmation de soi⁵⁹. Chez ce jeune homme démuné de capital scolaire, les valeurs de virilité et de force sont des ressources à mettre en avant pour se définir socialement. En ce sens, elles font partie intégrante de ces dispositions

⁵⁶ Statistisches Landesamt Baden-Württemberg, 2004.

⁵⁷ N. Renahy, *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.

⁵⁸ P. Bourdieu, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 14, 1977, pp. 51-54.

⁵⁹ O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 1991.

sociales et culturelles. Selon Pociello (1981), la force est même l'une des quatre composantes autour desquelles se structure l'espace des choix sportifs⁶⁰.

Pour des « immigrés » Turcs en situation de domination économique et symbolique dans la société d'installation, les luttes sportives sont très souvent réinterprétées dans le sens d'un *agon* à l'ancienne incluant toute la situation sociale des individus⁶¹. Bekir, né en Allemagne et de nationalité turque, joue au TGBL depuis une dizaine d'années. Il exerce actuellement la profession de chauffeur routier dans une entreprise de transports à Lahr. Pour lui, « *les Turcs en Allemagne sont très désavantagés (...). Nous n'avons jamais été intégrés ici, nous sommes toujours des Turcs. Tu es un Turc, tu restes un Turc. (...). Nous sommes désavantagés et c'est ça le problème* ». En évoquant ensuite ses motivations pour jouer au football, il nous fait bien comprendre que ce qui compte pour lui c'est avant tout la compétition : « *C'est tout d'abord pour me sentir bien... puis, je suis un gagneur et je veux gagner. (...) j'aime gagner, c'est mon truc. (...) je suis plutôt content quand on gagne contre des équipes allemandes (...). Quand les joueurs te provoquent tout au long de la partie, alors tu veux gagner, tu veux leur montrer que c'est toi le meilleur...* ». Estimant être stigmatisé, Bekir considère que gagner un match de football a l'importance et la valeur de victoires « dans la vie ». Les succès sportifs semblent lui donner de la reconnaissance, de la considération, c'est-à-dire, tout simplement, de l'importance sociale. A la différence d'autres sphères, le football est un univers ouvert à la réussite, un domaine où les victoires sont probables : il participe du « capital symbolique »⁶². Sources de valorisation, le sport associatif et ses espaces de pratique apparaissent enfin aux yeux des jeunes Turcs comme un moyen de mettre en œuvre un « capital social » entendu comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'inter-connaissance et d'inter-reconnaissance »⁶³. En pratique, la consolidation du « capital social » fonctionne selon un système double : il consiste soit à mettre au service des adhérents du club des ressources relationnelles extérieures, soit à utiliser au-dehors des ressources relationnelles constituées dans le club ou via la pratique du football. Ainsi, par exemple, le « capital social » accumulé antérieurement par l'actuel président de l'USTB avait conduit les dirigeants de l'époque à le solliciter : « *un jour euh... un président euh... Baker, donc qui était revenu pour la deuxième*

⁶⁰ C. Pociello, « La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives », in C. Pociello (dir.), *Sports et société : une approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981, pp. 171-237.

⁶¹ G. Gebauer, B. Bröskamp, « Corps étrangers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 93, 1992, pp. 19-25.

⁶² P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Editions du Seuil, 2003.

⁶³ P. Bourdieu, « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2.

fois au club, qui est venu me voir et m'a dit écoute on a besoin de toi au club pour tout ce qui est administratif euh... relations avec les autres clubs, tu connais beaucoup de monde donc ça peut être un plus pour nous ». Il présentait par ailleurs une autre forme de capital très prisée dans le milieu associatif ; ce qu'on pourrait appeler un « capital militant ». Celui-ci est incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir et à intervenir. En partie lié au « capital scolaire », il recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives⁶⁴ : « *Ben ouais j'ai travaillé dans le monde associatif, j'ai fait un DEFA⁶⁵ quand même... Un DEFA, c'est quand même, ça gère, j'ai plein de collègues qui gèrent des centres socioculturels aujourd'hui (...). Donc si tu es capable de gérer un centre socioculturel, une petite association avec euh... 150 fois moins de budget euh... c'est faisable quoi* ». D'une autre manière, le « capital social » peut aussi être exporté en-dehors du club et servir au développement des sociabilités professionnelles. Ercan, jeune entraîneur d'origine turque à l'USTB, est né en France en 1980. Il travaille actuellement en tant qu'ouvrier dans une entreprise de mécanique. Lors d'un entretien, il nous dit : « *De toute façon, moi je le vois au boulot, les gens qui me voient au journal, ils me voient beaucoup mieux. On se fait connaître. (...) en tant qu'entraîneur, ça me permet de faire des connaissances, je connais plus ou moins des têtes, je connais des entraîneurs* ».

Des clubs de football turcs ?

Dans le Bade-Wurtemberg, on dénombre à ce jour 2 600 clubs de football, dont 400 font explicitement ou implicitement référence à un pays d'origine (soit environ 15,4 %) et sont liés principalement aux immigrations italienne, portugaise, espagnole, yougoslave⁶⁶, grecque et turque. Ce football « entre soi » se rencontre plutôt dans les grandes villes industrielles, dans lesquelles la main d'œuvre immigrée a longtemps constitué la principale ressource ouvrière. Au sein des championnats organisés par les trois ligues de football du Land⁶⁷, on comptabilise globalement 150 clubs dont le nom fait référence à la Turquie (soit 37,5 % de l'effectif total des clubs « ethniques »)⁶⁸. Dirigées par des « immigrés » Turcs et fréquentées par des sportifs

⁶⁴ F. Matonti, F. Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, 2004, pp. 5-11.

⁶⁵ Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation de niveau bac + 2 ans. Le titulaire du DEFA peut occuper un poste de responsabilité au sein de trois grands secteurs : le secteur public (Etat, etc.), le secteur associatif et le secteur commercial (prestataires de services à caractère socioculturel).

⁶⁶ A partir de 1992, l'immigration yougoslave est composée de personnes provenant de plusieurs pays : Bosnie-Herzégovine, Serbie Monténégro, Croatie, Macédoine et Slovénie.

⁶⁷ Südbadischer Fußballverband (SBFV), Badischer Fußballverband (BFV), Württembergischer Fußballverband (WFV).

⁶⁸ Cf. site Internet www.sbfv.de ; www.badfV.de ; www.wuerttfv.de

d'origine turque, ces associations sont essentiellement implantées dans les grandes cités de plus de 100 000 habitants (Stuttgart, Mannheim, Karlsruhe, Fribourg, Heidelberg, Heilbronn, Ulm, Pforzheim et Reutlingen) mais aussi dans certaines zones plus rurales ou certaines villes moyennes (Bräunlingen, Möglingen, Müllheim, etc.).

En Alsace, on recense 631 clubs de football, dont 26 ont un nom faisant explicitement ou implicitement référence à un pays d'origine (soit environ 4,1 %) et sont liés essentiellement aux immigrations maghrébine, italienne, portugaise, africaine, espagnole et turque⁶⁹. A côté des clubs repérés comme turcs existent aussi des clubs portant un nom totalement « neutre » mais composés majoritairement de populations originaires de Turquie. Sur l'ensemble des clubs alsaciens, on compte trois associations dont le nom fait référence à la Turquie. L'étude approfondie des fichiers de la LAFA a permis d'identifier quatre clubs supplémentaires qui regroupent en nombre important des Turcs ou des Français d'origine turque. Ainsi, pour un total de 30 clubs de l'immigration, on dénombre sept associations majoritairement fréquentées par des personnes d'origine turque (soit environ 23,3 %). Pour l'essentiel, elles se situent dans des communes à forte concentration turque (immigrés et descendants d'immigrés) se trouvant dans la couronne périurbaine des grandes agglomérations. Arrivés après les Maghrébins et les Portugais, les Turcs ont en effet très souvent été contraints de s'installer dans de petites villes ou des villages pour des raisons économiques, mais aussi pour des opportunités en termes de logement⁷⁰. Ce qui n'a pas été sans bouleverser la physionomie et la vie locales, jusque dans ses répercussions électorales.

De part et d'autre du Rhin, il convient aussi de noter que les associations sportives regroupant des membres d'une même origine nationale ou ethnique ne représentent pas en soi un phénomène nouveau. En Allemagne, le sport communautaire des minorités ethniques s'inscrit dans une tradition historique⁷¹, tandis qu'en France les clubs organisés par nationalité ont connu un essor principal après la législation de 1981 octroyant la liberté d'association aux ressortissants étrangers.

Concernant les « immigrés » Turcs, le constat d'un fort investissement de leur part dans des clubs de football à caractère « communautaire » ne signifie nullement qu'ils s'engagent tous dans des associations turques. D'abord, les résultats d'une enquête quantitative portant sur les pratiques sportives et de loisirs des jeunes en Alsace révèlent que seulement 13 % des garçons

⁶⁹ Données issues de l'analyse du fichier des clubs de la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA), 2007.

⁷⁰ ORIV, *Etrangers et immigrés en Alsace. Guide pour comprendre et agir*, Strasbourg, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, 2007.

⁷¹ D. Blecking, *Polen-Türken-Sozialisten. Sport und soziale Bewegungen in Deutschland*, Münster, Lit Verlag, 2001.

d'origine turque déclarant pratiquer le football en club le font dans une association qualifiée de « communautaire »⁷². Cela s'explique à la fois par l'état actuel de l'offre sportive dans les clubs turcs locaux⁷³ ainsi que par un mouvement général de convergence culturelle qui doit vraisemblablement être attribué à un effet générationnel. Ensuite, en Alsace comme dans le Bade-Wurtemberg, on note une faible pratique sportive des femmes issues de l'immigration turque qui provient certainement plus des spécificités du football de compétition, avant tout une « affaire d'hommes »⁷⁴, du milieu socioculturel et du statut socioéconomique, les femmes provenant des classes sociales défavorisées faisant le moins de sport en club⁷⁵, que du maintien de comportements sociaux traditionnels reléguant le féminin à la gestion de l'espace familial. Enfin, certains « immigrés » Turcs, généralement dotés d'un bon niveau sportif, s'orientent plutôt vers des clubs « mixtes ». Pour eux, le club « communautaire » apparaît comme une ressource leur permettant d'exprimer leurs talents sportifs afin d'attirer l'attention des recruteurs de clubs plus prestigieux. Dans ce cas, l'engagement se réalise en faisant un « pari subsidiaire »⁷⁶. Murat, né en France en 1983, est de nationalité turque. Il fait partie de l'effectif du *SV Oberkirch* ; club allemand évoluant en cinquième division nationale. Ouvrier étancheur dans une entreprise strasbourgeoise, il arrondit ses fins de mois avec les primes perçues en jouant au football (environ 10 000 euros par année). Lors d'un entretien, il nous parle de son court passage au *FV Atasport d'Offenburg* ; club majoritairement fréquenté par des Turcs qui participe à un championnat de District : « *c'est un super club, ça joue du ballon, il y a des joueurs super talentueux, mais il y a trop de Turcs (...), ils veulent tous montrer ce qu'ils savent faire. (...). Moi je suis allé dans ce club pour jouer une année, histoire de me faire un nom et partir plus haut quoi* ».

Le local : lieu de compréhension du sport communautaire

« *Quand les équipes allemandes jouent au football contre nous, c'est comme un sport national pour elles, comme si c'était la Turquie contre l'Allemagne (...). Nous avons alors des problèmes avec les spectateurs en dehors du terrain* ». Cet extrait d'entretien avec un

⁷² W. Gasparini, P. Weiss, R. Didierjean, F. Dame Loum, *Sport, migration et intégration. Enquête sur la pratique sportive et de loisirs des jeunes issus de l'immigration turque en Alsace*, Rapport d'étude, EA 1342, Université Marc Bloch, Strasbourg II, 2007.

⁷³ Ces clubs ne disposent que très rarement d'équipes engagées dans des championnats de jeunes : débutants, poussins, benjamins, 13 ans et 15 ans.

⁷⁴ P. Mignon, *La passion du football*, Paris, Odile Jacob, 1998.

⁷⁵ L. Muller, « Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies », *Sports Stat – Info*, n° 05-05, 2005, pp. 1-4.

⁷⁶ Il est un élément externe aux actions et contribue à les rendre cohérentes les unes par rapport aux autres. Voir H. S. Becker, « Notes sur le concept d'engagement », *Revue Tracés*, n° 11, 2006, pp. 177-192.

joueur d'origine turque du TGBL nous montre que les clubs de football sont pris dans des relations de symbolisation, de sorte que, à travers les équipes, ce sont des communautés mais aussi des cultures qui rivalisent⁷⁷. Pour comprendre l'émergence d'associations sportives qui regroupent des populations originaires de Turquie, il convient alors de replacer le fait étudié dans une « configuration locale » à l'intérieur de laquelle il existe des rapports hiérarchiques⁷⁸. Cela implique que le sentiment d'appartenance à un groupe ne peut se construire que dans une relation d'opposition plus ou moins virulente avec un ou plusieurs autres groupes. Il est donc important d'analyser le football comme un marqueur identitaire. A cet égard, l'USTB et le TGBL constituent des exemples particulièrement éclairants des rapports souvent délicats entre des « établis » locaux et des « marginaux » immigrés Turcs⁷⁹.

Migrations turques et organisation communautaire

Ancienne cité industrielle du nord de l'Alsace comptant 12 000 habitants, se trouvant à trente-cinq kilomètres environ de Strasbourg et à proximité de la frontière allemande, Bischwiller est un foyer très important d'installation turque. Ces « immigrés » représentent en effet 72 % de l'ensemble des étrangers et 13,3 % de la population totale ; c'est pourquoi la ville porte les surnoms péjoratifs de « Turcwiller » et « Bischtanbul ». L'installation des Turcs procède d'un mécanisme classique d'appel à une main d'œuvre étrangère par les employeurs locaux à la recherche de travailleurs « bon marché » pour remplacer les ouvriers « autochtones ». Après une première vague d'immigration d'origine urbaine au début des années 1970, rappelant le modèle allemand de recrutement des *Gastarbeiter* en Turquie occidentale, la ville a connu, à partir de la fin des années 1970, une arrivée de populations plus rurales, en provenance des provinces de Giresun, Afyon et Konya, poussées à émigrer par la dégradation de leur statut socioéconomique. Parallèlement, on assiste à un mécanisme « de souche » (installation définitive), conséquence directe de la loi sur le regroupement familial, des contrats nominatifs introduits par les entrepreneurs locaux et du maintien en émigration des structures sociales de la société anatolienne (*akrabalık* et *hemşehrilik*)⁸⁰. Dans la ville allemande de Lahr, située à vingt kilomètres d'Offenburg et quarante kilomètres de Strasbourg, on retrouve sensiblement le même processus. Parmi ses 43 000 habitants, la ville compte 4 000 étrangers, dont 33 % d'originaires de Turquie. Arrivée dès les années 1960, notamment d'Istanbul et d'Ankara, la

⁷⁷ J.-M. Faure, C. Suaud, « Les enjeux du football », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 103, 1994, pp. 3-6.

⁷⁸ N. Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1991.

⁷⁹ N. Elias, J. L. Scotson, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.

⁸⁰ S. de Tapia, *Migrations et diasporas turques. Circulation migratoire et continuité territoriale (1957-2004)*, Paris/Istanbul, Maisonneuve & Larose, IFEA, 2005.

population immigrée turque travaille principalement dans les secteurs de la mécanique, de la construction, du bâtiment et de l'artisanat. Comme à Bischwiller, elle est relativement jeune (36 % ont moins de 17 ans et 37 % ont entre dix-huit et quarante ans), en majorité composée d'hommes (53 % contre 47 % de femmes) et massivement d'origine populaire (plus des deux tiers sont ouvriers)⁸¹.

Après quarante années d'immigration à Bischwiller et à Lahr, un constat s'impose : les Turcs cultivent leur visibilité. Du fait de l'ancienneté et de la densité de leur implantation dans ces deux villes, ils disposent entre autres d'une organisation communautaire qui se structure assez classiquement autour de deux grands axes bien définis par Petek-Şalom (1998)⁸². D'une part, il s'agit de l'espace commercial. Les « immigrés » Turcs sont en effet propriétaires de plusieurs petites entreprises dans les domaines de la restauration, du commerce de proximité, du bâtiment et de la construction. Alternative à la pauvreté et/ou moyen efficace d'échapper aux discriminations à l'embauche, la création d'entreprise permet en même temps de réaliser leur rêve, à savoir s'établir à leur compte. Dans les quartiers à forte coloration turque, on retrouve ainsi de nombreux petits commerces, allant des épiceries et des boucheries aux cafés et aux bazars, en passant par les restaurants et les snacks döner, qui permettent de préserver des goûts et des odeurs, mais aussi de conserver des modalités originelles de sociabilité externe. D'autre part, il s'agit de l'espace associatif. Progressivement ils se sont en effet investis dans la mouvance associative locale, en créant notamment des associations qui leur sont propres. Parmi celles-ci, on retrouve des associations culturelles et cultuelles, dont l'objectif principal est de rassembler la société masculine, ainsi qu'un club de football majoritairement fréquenté par des sportifs et des dirigeants issus de la « communauté turque » de la ville. A Lahr comme à Bischwiller, le public de base du club est composé d'hommes, relativement jeunes, chefs de famille ou célibataires, Turcs ou Français et Allemands d'origine turque. Lieu de rencontres masculines et espace d'expression collective, le club est aussi un lieu d'échanges multiples : politique, religieux et informatif.

⁸¹ Statistisches Landesamt Baden-Württemberg, 2004.

⁸² G. Petek-Şalom, « L'organisation communautaire, du commerce aux associations », *Hommes & Migrations*, n° 1212, 1998, pp. 88-101.

L'Union Sportive Turque de Bischwiller (France)

- créé en 1975 par les premiers immigrés turcs
- 85 licenciés dont 64 « originaires » de Turquie, soit 74 % de l'effectif total
- 18 dirigeants dont 15 d'origine turque, soit 83 %
- 3 équipes (Seniors A et B composées uniquement d'originaires de Turquie, 18 ans masculin)
- niveau de « l'équipe première » : Promotion d'Excellence Départementale
- socio-démographie des joueurs et dirigeants : ouvriers du bâtiment, artisans, travailleurs sociaux, lycéens dans des formations techniques, ouvriers en métallurgie.

Le Türk Gençler Birliği de Lahr (Allemagne)

- créé en 1981
- 110 licenciés dont 102 originaires de Turquie (soit 93 % de l'effectif total)
- parmi les 102 originaires de Turquie, 82 sont de nationalité turque (74 % de l'effectif)
- 2 équipes (Seniors A et B)
- niveau de « l'équipe première » : Kreisliga A (secteur d'Offenburg)
- socio-démographie des joueurs et dirigeants : ouvriers et artisans du bâtiment, petits commerçants, chauffeurs routiers, ouvriers en mécanique automobile.

Football, « entre soi » et transmission intergénérationnelle

Respectivement créés en 1975 et en 1981 par des primo-immigrants désireux de reconstruire les liens communautaires défaits par l'immigration en terre étrangère, l'USTB et le TGBL ont d'abord servi à accueillir les Turcs passionnés de football ayant passé l'âge de la scolarité et ne parlant pas un mot de français ou d'allemand. Les deux clubs permettaient aux nationaux « immigrés » de se rencontrer et participaient au réseau d'accueil de populations ne maîtrisant le plus souvent ni les codes socioculturels, ni les codes institutionnels en vigueur en France et en Allemagne. Intégré au tissu associatif, le football était non seulement l'une des principales sources d'identification, à côté de l'usine et du foyer pour travailleurs immigrés, mais aussi un moyen particulièrement efficace pour les hommes de se retrouver « entre soi », en-dehors des femmes, afin de constituer « un îlot de sécurité et de relative tranquillité »⁸³. Jusqu'à la fin des années 1990, l'USTB et le TGBL fonctionnaient d'ailleurs sous l'égide d'une association culturelle : l'Amicale des Travailleurs Turcs de Bischwiller et l'Association Culturelle Turco

⁸³ G. Noiriél, *op. cit.*, p. 171.

Islamique de Lahr, toutes deux nées de la volonté d'organiser un lieu de culte. Les activités de ces associations ont principalement comme objectif de rappeler et de faire vivre la culture du pays d'origine ou certains aspects de cette culture et de faciliter la transmission aux jeunes. Insérées au réseau DİTİB⁸⁴, c'est-à-dire de l'islam officiel turc, ces deux structures se servaient en réalité du football pour attirer les jeunes garçons en perte de repères identitaires afin de les inciter à ne pas renoncer à leur nationalité ou leur religion. Le sport était alors mis au service de l'islam et de l'identité turque, non pas dans une optique d'embrigadement, mais bel et bien de préservation de valeurs, de coutumes, et de transmission entre les générations. Aujourd'hui encore, plusieurs adhérents du club de football sont aussi membres de l'association culturelle et participent de fait à différentes activités (prière, soirées, repas...)⁸⁵. A Bischwiller, certains joueurs et dirigeants de l'USTB se retrouvent assez régulièrement à la mosquée le vendredi soir pour prier, discuter entre hommes et aller aux nouvelles.

Désormais déclarés comme des associations sportives à part entière, l'USTB et le TGBL se sont quelque peu éloignés de leur association culturelle support depuis le début des années 2000. Cette évolution témoigne tout d'abord d'une scission générationnelle entre les membres fondateurs et les jeunes Turcs nés, scolarisés et socialisés en France et en Allemagne, dont les aspirations sociales, familiales et professionnelles sont tournées vers ces deux pays. A Bischwiller, elle provient ensuite de différends idéologiques et religieux entre un ancien comité directeur composé de Turcs Sunnites et un nouveau président Alévi. Par ailleurs, l'accession des équipes I de l'USTB et du TGBL à une division supérieure à plusieurs reprises au cours des dernières années montre que ces deux clubs sont bien entrés dans une nouvelle phase de leur histoire, qui a vu la logique sportive compétitive prendre le pas sur la logique identitaire. Au sujet des objectifs poursuivis par son club, le président de l'USTB nous dit : *« tu sais moi, quand je prends quelque chose en main, j'aime réussir (...). Notre objectif c'est de gagner tous les matchs que l'on joue (rires). Donc quand moi (son équipe) je vais sur un terrain de foot, ben c'est pour gagner quoi. (...). L'objectif c'est de gagner quoi ! »*.

Mise à distance et marginalisations subies

Si ces populations s'orientaient vers un club à caractère « communautaire », c'est aussi parce que les autres clubs et équipes sportives locales les tenaient à distance. On remarque ainsi que très peu d'« immigrés » Turcs ont joué ou jouent actuellement dans les clubs « historiques »

⁸⁴ Le DİTİB est l'émanation européenne de l'Administration des Affaires religieuses créée en 1984 pour encadrer les Turcs expatriés et réguler leur pratique religieuse hors de la Turquie.

⁸⁵ A Lahr, le président de l'association culturelle turco islamique est aussi membre du comité directeur du TGBL.

de Bischwiller et de Lahr. Selon le président de l'USTB, « (...) il y a très peu de joueurs d'origine turque qui ont joué au FC Bischwiller, en trente années d'immigration turque à Bischwiller (...), il y a eu quatre joueurs (...), parce qu'ils avaient un bon niveau ». Pour lui, « l'intégration par le sport, quand on est bon, ça marche ! ». Afin d'asseoir leur domination dans l'espace sportif local et de s'assurer une place de premier choix dans la représentation territoriale de la localité en dehors de ses frontières, les clubs « autochtones » n'hésitent pas à s'offrir les services des meilleurs footballeurs issus de la « communauté turque » de la ville. A la différence d'autres lieux de sociabilité n'évoluant pas dans la sphère compétitive (troupes de théâtre, orchestres, cafés, etc.), le club de football est engagé dans un championnat où « il ne met pas uniquement en jeu son honneur et ses capacités, mais contribue à forger dans un réseau micro-régional la réputation de la ville dont il se revendique le représentant »⁸⁶. Du côté allemand, un joueur âgé de 32 ans de nationalité turque évoque son passage dans un autre club de Lahr : « tu n'es pas aussi bien accepté... quand tu fais une erreur, les gens ne te regardent plus (...). On ne retrouve pas la même ambiance dans les clubs allemands ». Ce court extrait d'entretien révèle encore une fois l'ampleur de la tension entre logique strictement sportive et logique d'affirmation identitaire.

Par ailleurs, les populations originaires de Turquie ont globalement été exclues de la plupart des postes de pouvoir dans les associations sportives locales. Hormis le club de football turc, il n'y a aucune association sportive (excepté le club d'arts martiaux de Bischwiller) qui est présidée par un Turc. L'engagement associatif dans le club « communautaire » apparaît bien souvent comme l'unique ressource permettant d'accumuler des profits symboliques et du pouvoir politique. Il est en réalité un bon moyen de promotion et d'ascension à une position de responsabilité ou de prestige, que la seule vie socioprofessionnelle ne peut contribuer à offrir et que la structure du pouvoir politique ne permet pas d'espérer⁸⁷. Ainsi, par exemple, à travers son investissement dans le club, le président de l'USTB a très souvent été au contact des élus locaux, conduisant ces derniers à lui proposer une place dans le conseil municipal ; place qu'il a lui-même refusé et donné au fils du vice-président de l'association.

Le processus de « mise à distance » prend encore plus de signification lorsque l'on s'intéresse aux sources de subventionnement des deux clubs. Du côté de Bischwiller, ce dirigeant nous dit : « les débuts du club ont été difficiles (...). On n'avait pas droit aux subventions de la ville, ce sont les membres de notre communauté, les artisans, les entrepreneurs qui nous

⁸⁶ N. Renahy, « Football et représentation territoriale : un club amateur dans un village ouvrier », *Ethnologie française*, tome XXXVII, n° 2, 2001, p. 707.

⁸⁷ M. Barthélemy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de la FNSP, 2000.

aidaient (...). On n'avait pas de club house, les gens se changeaient dans les voitures ». A Lahr, le président du TGBL se plaint aussi des difficultés financières que rencontre son club : « actuellement, nous recevons 400 euros par année de la municipalité (...). Nous payons à la ville 1 100 euros de location par année pour le stade et le club house. (...). On boucle tout juste le budget, et sans payer de joueurs tu vois, de faire des choses extra. On est bloqué ». Pour « survivre », ces deux clubs se tournent régulièrement vers de petits entrepreneurs, des commerçants, souvent membres de l'association, ou des particuliers originaires de Turquie. Au TGBL, les deux principaux sponsors sont « Istanbul Market » et « Lahrer Kebab », tandis que l'entreprise de maçonnerie générale « Construction TPK », appartenant à l'un des joueurs, soutient financièrement l'USTB. De part et d'autre du Rhin, les responsables associatifs font donc appel à la « fibre identitaire » des membres bénévoles pour obtenir des subventions pour leur club. L'intensité du sentiment d'appartenance au groupe turc s'en trouve en contrepartie d'autant plus renforcée.

En France, tout comme en Allemagne, les joueurs et les dirigeants se plaignent d'une certaine forme de discrimination ainsi que de racisme « ordinaire », surtout lorsqu'ils affrontent des équipes de petits villages. Activité qui se pratique mais qui se donne aussi à voir, le football peut être le lieu de renforcement des stigmatisations. Pour ce joueur de l'USTB, « *les politiques nous disent que la discrimination c'est terminé mais ce n'est pas vrai quand on a un prénom turc ! (...). Sur le terrain, quand on joue contre des petits clubs du nord de l'Alsace, je me suis souvent fait traiter de sale turc !* ». En Allemagne, Bekir réalise le même constat : « *Nous avons des problèmes quand nous jouons contre des équipes allemandes, avec les spectateurs en dehors du terrain. (...). Le plus souvent, ce sont des insultes. (...). Nous rencontrons plus de problèmes avec les équipes de petits villages, les gens des villages sont différents* ». A l'occasion des rencontres de football, le racisme s'exprime dans des situations d'interaction avec des joueurs issus de l'immigration turque désignés comme « étrangers ». Les observations faites lors de certains matchs de l'USTB et du TGBL montrent que la forme de racisme la plus répandue est celle de l'utilisation instrumentalisée de celui-ci fondée sur une idéologie raciste⁸⁸. Sur le terrain, les joueurs allemands ou français s'adressent à leurs adversaires en mobilisant des stéréotypes racistes et des expressions dégradantes (« turc de merde », « sale turc », « sale musulman », etc.). Ces propos visent à provoquer les joueurs turcs, considérés comme particulièrement sensibles aux offenses à leur sens de l'honneur. Ils sont censés soit réagir agressivement, ce qui obligera l'arbitre à les pénaliser, soit au moins

⁸⁸ P.-A. Taguieff, *La Force du préjugé*, Paris, Gallimard, 1987.

perdre leur concentration. Dès lors, en répondant aux incessantes provocations, des bagarres éclatent sur le terrain et ses abords, et les clubs sont souvent sanctionnés par les ligues. A cet égard, les membres de l'USTB et du TGBL déplorent le fait qu'ils sont désavantagés par les arbitres et les instances sportives, qui prononcent des sanctions plus sévères à leur encontre, ce qu'ils mettent au compte de la xénophobie. Selon ce joueur du TGBL, « *certaines arbitres viennent ici avec des préjugés. Je pense qu'ils sifflent tout contre nous parce qu'on est une équipe turque. (...). Par exemple, si je suis sanctionné par un carton rouge, j'aurai une suspension plus longue qu'un joueur allemand. Quand j'étais suspendu six mois, je n'avais que tapé sur la main de l'arbitre, et le même jour, il y avait un match de foot à Lahr au cours duquel un joueur a frappé l'arbitre... j'ai pris six mois de suspension, alors que l'autre a pris quatre semaines. Chez nous, il y a beaucoup de joueurs qui sont suspendus... sur le terrain, la fierté est aussi plus grande !* ».

Dans la mesure où le sentiment de rejet, d'exclusion et de disqualification éprouvé dans le domaine du football est reversé à l'actif du « charisme collectif »⁸⁹ du groupe, il se dégage un « esprit club » faisant largement référence à la Turquie. Dans le *club house* du TGBL, on note ainsi la présence de nombreux symboles turcs : drapeau national, poster de l'équipe nationale turque, couleurs du pays d'origine, fanion de la Fédération Turque de Football, peluche portant la tenue de l'équipe nationale turque, portrait de M. Kemal Atatürk, journaux turcs, télévision turque, etc. La mise en avant de ces signes d'appartenance semble inverser la table des valeurs qui constitue les traits identitaires des « immigrés » Turcs comme stigmatisés⁹⁰. Pour le président du TGBL, âgé de 37 ans et de nationalité turque, l'objectif du club est précis : « *Je veux que nous soyons tous ensemble pour montrer une autre image, une bonne image aux Allemands. Il faut que tout le monde puisse voir que le TGB Lahr est un club où l'on joue bien au football. C'est aussi pourquoi nous sommes tous venus ici avec les copains... Il faut que tout le monde puisse voir que les Turcs sont des personnes correctes, gentilles et calmes, car tous prétendent qu'ils sont mauvais, qu'ils s'énervent pour un rien... C'est comme ça qu'on changera notre réputation* ». Les stratégies identitaires s'incarnent donc avant tout dans les adhérents du club, notamment les dirigeants qui ont un passé marqué par une histoire sociale d'émigré. La ville de Bischwiller est à ce titre exemplaire des rapports conflictuels entre club historique local fondé en 1904 (FCB) et club créé plus récemment par des « immigrés » Turcs (USTB). Selon le président de l'USTB, « *il y a certaines rivalités,*

⁸⁹ N. Elias, J. L. Scotson, *op. cit.*, p. 30.

⁹⁰ P. Bourdieu, « L'identité et la représentation : éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, 1980, pp. 63-72.

certaines tensions (...), mais comme c'est l'USTB qui est arrivée en dernier, c'est quand même eux le poteau noir ». Tandis que les dirigeants du FCB ont en commun d'être assez âgés (60 ans de moyenne d'âge), d'avoir une certaine ancienneté dans leur association, de posséder un « capital social » dans la ville (le président est conseiller municipal pour la vie sportive), d'être majoritairement des Alsaciens « de souche » et issus des classes moyennes, les dirigeants de l'USTB ont en commun d'être plus jeunes (39 ans de moyenne d'âge), nés en Turquie et ouvriers dans de petites entreprises locales (à l'exception du président qui est animateur socioculturel). Or, malgré leur trajectoire sociale ascendante et leurs bons résultats sportifs⁹¹, ces derniers n'ont toujours pas obtenu une reconnaissance symbolique à la hauteur de leur investissement.

Conclusion

L'analyse sociologique comparative entre la France et l'Allemagne d'un même phénomène de sport communautaire pour des « immigrés » Turcs fait d'abord apparaître des différences qui résultent moins des caractéristiques des populations elles-mêmes que du poids des traditions nationales. Les deux pays ont en effet un traitement politique divergent de la diversité et offrent des réponses disparates aux questions posées par l'altérité immigrée. Cantonnée sur sa position « nationale-républicaine »⁹², la France privilégie un regard universalisant, alors que l'Allemagne fait plutôt appel à un fonctionnement par communauté où la nationalité dans les principes, la religion en réalité déterminent les institutions de participation à la société. On voit ici se profiler une tension entre deux conceptions de l'intégration dans la communauté nationale : celle que l'on qualifiera du « creuset » qui condamne les expressions identitaires dans la sphère publique et celle que l'on intitulera du « pluralisme culturel » qui, tout en favorisant la participation aux activités économiques, préserve l'identité culturelle desdits « migrants ». L'enquête signale également une plus forte densité de clubs de football turcs en Allemagne. Cela montre bien que les revendications identitaires dans le sport ont d'autant plus de chance de s'exprimer qu'elles sont reconnues politiquement et institutionnellement par la société d'installation. Néanmoins, en admettant la présence de minorités ethniques sur son territoire, l'Allemagne risque à terme de cristalliser l'existence de ces groupes et ainsi d'enfermer les individus dans leur particularisme, à l'encontre de leur liberté personnelle.

⁹¹ Au cours des dernières années, les deux clubs turcs n'ont cessé de progresser dans leur championnat respectif, occupant actuellement une position d'*outsider* dans l'espace du football local.

⁹² M. Wiewiorka (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 5-8.

Dans le football amateur, ce processus a conduit à une très nette augmentation des conflits entre clubs allemands et clubs turcs⁹³. Maintenant, parmi les similitudes entre les deux espaces régionaux étudiés, on retrouve la forte présence des « immigrés » Turcs, une concentration de ces populations dans certaines villes, des origines sociales plutôt modestes, la mise en place d'une organisation communautaire incluant le club de football et des mécanismes d'exclusion dans le football local s'appuyant sur des rapports de domination symbolique entre des groupes socialement, culturellement et « sportivement » différenciés. Tandis que le club à caractère « communautaire » symbolise certes une « appartenance ethnique », son existence peut aussi être comprise comme une sorte de contre-stigmatisation permettant à des « minoritaires » de traduire dans d'autres langues les termes selon lesquels ils sont représentés. Enfin, d'un point de vue sociologique, l'enquête nous montre que la « communauté » n'est nullement antagoniste de la « société ». A la fois niche de l'« entre soi » et lieu de l'échange et du partage avec la société d'installation, les clubs étudiés apparaissent non seulement comme un facteur important de socialisation, mais aussi comme un espace de mémoire et de ressourcement identitaire pour des populations turques qui ont une crainte de se fondre dans la culture de l'Autre. A travers l'investissement sportif des « immigrés » Turcs de Lahr et de Bischwiller, on s'aperçoit finalement bien que le football associatif relève en même temps du lien « sociétaire » et du lien « communautaire ». Et, selon Weber (1971), la grande majorité des relations sociales mêle ces deux modalités⁹⁴.

⁹³ G. A. Pilz, « Football et conflits ethniques à l'exemple des ligues juniors de Basse-Saxe », in T. Busset, C. Jaccoud, J.-P. Dubey, D. Malatesta (dir.), *Le football à l'épreuve de la violence et de l'extrémisme*, Lausanne, Editions Antipodes, 2008, pp. 169-185.

⁹⁴ M. Weber, *op. cit.*